



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le neuf mars à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle des fêtes Robert Sauvion, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 25
Pouvoirs : 4
Absent : 0

Date de la convocation : 2 mars 2021

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, DESIRE Thierry, LECOQ Monique, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, BEUGIN Valérie, GABIGNON Christophe, CHAPUT Clément, GOLA Odile, CROC Bertrand, DESIRE Valérie, DUFFAULT Laurent, CHAPUT Sabrina, VERDUZIER Kévin, SULLI Bruno, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, ROYER Freddy, POISSON Jean-François

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

BEUNEL Philippe, représenté par DESIRE T
DELPHIN Caroline représentée par MICHAUD C
ROBIN Nadia, représentée par PIAULET C
DEBIAIS Viviane représentée par ROYER F

ABSENT : /

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°45

Rapporteur : Dominique CHALLOT

OBJET : TRAVAUX DE RÉNOVATION CLASSE N°5 - ÉCOLE JOLIOT CURIE – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DETR

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) est une subvention d'État attribuée aux collectivités qui comptent entre 2 000 et 20 000 habitants. Elle a comme objectif prioritaire de soutenir la réalisation d'investissements et notamment la rénovation des bâtiments scolaires.

A ce titre, la commune de Naintré souhaite bénéficier de la DETR pour **effectuer des travaux de rénovation au sein de l'école élémentaire Joliot Curie.**

Conformément à la volonté communale de maintenir en état les bâtiments scolaires, la ville de Naintré souhaite fournir aux élèves et aux enseignants un environnement de travail propice au travail en améliorant les conditions d'enseignement au sein des établissements.

Pour arriver à cet objectif, les travaux envisagés en 2021 consisteront à **remplacer le revêtement de sol, remplacer les 8 luminaires et rénover les peintures de la classe n°5 au sein de l'école Joliot Curie.**

Le montant estimatif des travaux est de 12 000 € TTC (10 000 € HT).

L'État peut subventionner ce type de travaux dans le cadre de la DETR.

Le plan de financement est le suivant :

| | |
|--|--------------------|
| -Subvention DETR sollicitée, 30 % soit : | 3,000,00 € |
| -Subvention DSIL sollicitée, 30 % soit : | 3,000,00 € |
| Fonds propres, soit : | 4,000,00 € |
| Total | 10.000,00 € |

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les travaux ainsi que le plan de financement tels que présentés et de solliciter la subvention de l'État.

Considérant la nécessité de faire des travaux de rénovation et d'améliorer les performances énergétiques de l'école Joliot Curie,

Considérant le coût estimatif des travaux,

Considérant que l'État peut subventionner ce type de travaux dans le cadre de la DETR,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** les travaux de l'école Joliot Curie d'un montant de 10 000 € HT ;
- **approuve** le plan de financement ci-dessus permettant à M le Maire de déposer les demandes de subventions;
- **décide** pour cette réalisation de solliciter une subvention à l'État dans le cadre de la DETR ;
- **charge** M le Maire des démarches nécessaires à cet effet et lui donne tout pouvoir pour signer les pièces se rapportant à ce dossier

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

